

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2008

L'an 2008 et le vendredi 25 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence CLOT, Janine GUIGON, Gisèle VINCENT,

Messieurs Philippe CLAIR, Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, Roger OUVRIER-BONNAZ, Laurent VALENTE,

Pouvoir a été donné par Madame Marie-Pierre GOUTIN à Madame Janine GUIGON.

Pouvoir a été donné par Monsieur Gilles REYNAUD à Monsieur Philippe CLAIR

Pouvoir a été donné par Monsieur Bruno VIALATTE à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2007 est lu et approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR " SORTIES NEIGE " - ECOLES DE LA COUCOURDE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un courrier daté du 19 novembre 2007, les Ecoles de La Coucourde ont sollicité de la Mairie l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour des "sorties neige " pour les élèves des cycles 2 et 3. Ces journées d'activités neige (raquettes et ski de fond) au nombre de 3, se dérouleraient en janvier et février 2008. La subvention sollicitée est d'un montant de 475 €, ce qui correspond à la prise en charge d'un trajet en bus vers les sites d'activité ; Cette subvention serait versée sur le compte de l'U.S.E.P., seule structure habilitée à percevoir des subventions municipales. Elle pourrait être débloquée avant le vote du budget primitif 2008 par le prochain Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle à l'U.S.E.P. d'un montant de 475 € pour le projet " activités neige " prévues en janvier et février 2008 et de verser cette subvention sur le compte bancaire de l'U.S.E.P. dès le visa par le Contrôle de Légalité de la Préfecture de la présente délibération.

CONVENTION AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale propose chaque année des formations à l'attention des employés communaux. La délégation Rhône-Alpes-Grenoble a augmenté ses actions de formation donnant lieu à une contribution des collectivités. La législation, exige que les échanges de prestations, avec contrepartie financière, réalisés entre organismes publics donnent lieu à passation de convention. Après avoir pris connaissance du projet de convention à signer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec le CNFPT Rhône-Alpes-Grenoble concernant l'organisation de formation moyennant une participation financière de la Commune et autorise le Maire à signer cette convention.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES EN CAS DE GREVE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1er DEGRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'Inspection Académique de la Drôme concernant la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les Ecoles Maternelles et Élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du premier degré. La circulaire du Ministre de l'Education Nationale prévoit que les Communes volontaires assureront, en cas de grève des personnels enseignants, un service d'accueil des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de leur territoire durant les heures d'enseignement, soit usuellement 6 heures par jour. En contrepartie, l'Etat versera à la Commune la contribution ainsi déterminée : 90 € par jour pour 1 à 15 élèves accueillis, 180 € par jour pour 16 à 30 élèves accueillis, 270 € par jour pour 31 à 45 élèves accueillis, à partir de 46 élèves accueillis, 90 € par jour et par groupe de 15 élèves accueillis. L'éventuelle mise en oeuvre de ce service nécessite la signature d'une convention entre l'Etat et la Commune. Monsieur le Maire précise que l'avis de l'équipe enseignante de La Coucourde a été sollicité. Le Conseil Municipal s'interroge sur la faisabilité de ce service d'accueil notamment en ce qui concerne d'une part les compétences requises pour occuper les élèves pendant 6 heures, le personnel municipal n'étant pas formé à ce travail, et d'autre part sur les responsabilités physiques et/ou matérielles en cas d'accident pouvant survenir lors de l'exécution de ce service minimum d'accueil. Le Conseil Municipal conclut que c'est à l'Etat d'organiser ce service minimum d'accueil en réquisitionnant du personnel de l'Education Nationale comme cela se fait dans d'autres services publics. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre en place le service minimum d'accueil dans les écoles

maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du 1er degré.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance du personnel communal titulaire affilié à la CNRACL auprès du CIGAC-Groupama Rhône-Alpes-Auvergne. Cette assurance prend en charge le remboursement d'une partie des salaires des employés en cas de maladie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance du personnel communal affilié à la CNRACL auprès du GIGAC-Groupama Rhône-Alpes-Auvergne pour une durée de deux ans et autorise le Maire à signer ce document.

CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme propose, moyennant une participation de la Commune (fixée à 52 € par agent pour 2008), une visite médicale annuelle pour les agents de la collectivité. De nouvelles dispositions législatives et réglementaires permettent aux centres de gestion de mettre à disposition des collectivités ce service de médecine préventive, ce qui implique la non application de la T.V.A. et d'autre part transpose le rythme des visites préventives du Code du Travail aux collectivités territoriales tous les ans (surveillance médicale renforcée) ou tous les deux ans selon les risques auxquels sont exposés les agents. Pour La Coucourde, l'ensemble des agents se trouve en surveillance médicale renforcée, ce qui implique une visite tous les ans. La fréquence de ces visites nécessite la signature d'une convention avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs et Mesdames les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu :

Travaux extérieurs :

- Le marquage au sol (résine) de la signalétique routière a été réalisé par l'Entreprise GERLAND (COUX 07)
- quartier Est et Rue Royale à Derbières. Tous les travaux d'aménagement du quartier Est demandés par la Commission Communale Sécurité sont achevés, zone à 30 km/h, pose de ralentisseurs.
- Les travaux annuels d'élagage des arbres (stade, bibliothèque, écoles, lotissements, bureau de tabac) ont été effectués par l'Entreprise ARSAC.
- Deux murs de soutènement au hameau de Lachamp ont été refaits par l'entreprise ASTIC.
- Un tronçon de canalisation de tout-à-l'égout a été changé à Derbières par l'Entreprise CHAPON.

Social :

- Le bilan financier du Goûter des Anciens qui a eu lieu le 12 décembre dernier a été présenté ; Lors de cette manifestation organisée par le CCAS, 86 bons d'achat de 20 € (1 par foyer) et 113 boîtes de chocolats (1 par personne) ont été offerts par la Municipalité.
- La Société SERVEA a servi 465 repas à domicile en 2007 dont 28 ont été pris en charge par le CCAS.

Environnement :

Toute la Commune a été équipée de fixation pour les containers de tri-sélectif.

Bibliothèque :

-En 2007, la Bibliothèque municipale dont le fonctionnement est lié à la Médiathèque Départementale de Valence par les prêts de livres (échanges par le Bibliobus + réservations par les navettes) et d'expositions thématiques, a pu faire bénéficier de 1031 titres à ses lecteurs et de deux manifestations ouvertes au public. A chaque passage du bibliobus de la Médiathèque , 3 fois par an, 320 livres en moyenne sont échangés. Le budget municipal 2007 de 1100 € alloué à la Bibliothèque a permis d'acheter 91 ouvrages. La Bibliothèque totalise, en fond propre, 1850 volumes. Les Bibliothécaires ont enregistré 4645 prêts individuels.
- Les services techniques ont réalisé les travaux d'éclairage et de chauffage dans la bibliothèque.

Enseignement :

-Le 8 janvier s'est tenu la réunion d'un conseil d'école extraordinaire afin de présenter un projet d'activités neige (ski de fond et balades en raquettes) et son financement. Ce projet concerne les élèves des classes de C.P., C.E. et C.M. 2. Les 3 sorties sont prévues fin janvier et début février et ont fait l'objet d'une demande de subvention municipale exceptionnelle. L'aide financière sollicitée est de 475 €, ce qui correspond à la prise en charge d'un trajet en bus. Monsieur le Maire a soumis au Conseil Municipal le vote de cette subvention exceptionnelle. Cette subvention de 475 € a été accordée à l'unanimité.
- Les élèves de la classe de CM2. ont créé un journal mensuel intitulé " la récré coucourdoise " dont un exemplaire du 1er numéro a été adressé à la Mairie. Les articles rédigés par les élèves racontent les événements auxquels ils ont participé : une randonnée organisée par l'USEP et une journée " Nettoyons la nature ".
- Les effectifs scolaires sont passés de 109 élèves au jour de la rentrée scolaire à 111.
- Le budget 2007 de 4200 € alloué aux écoles pour l'achat de fournitures est soldé.

URBANISME : (depuis le 26 octobre 2007).

- 1 Permis de construire : accordé
- 3 Permis de construire modificatifs : 1 accordé - 1 en cours de validité - 1 déposé
- 4 Déclarations préalables : 3 accordées - 1 en cours
- 2 Certificats d'urbanisme : 1 réponse pour droits applicables au terrain - 1 en cours d'instruction.

INFORMATIONS DIVERSES

BILAN DES ACTIVITES DU SECRETARIAT DE MAIRIE 2007

Formulaires de titres envoyés en Préfecture :

- 88 demandes de cartes nationales d'identité
- 35 demandes de passeports
- 114 demandes de cartes grises
- 19 demandes de renouvellement de permis de conduire
- 1 demande de titre de séjour pour les étrangers
Courrier : 2163 courriers réceptionnés, 1612 envoyés

BILAN DU FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE 2007

- 50 délibérations votées par le Conseil Municipal
- 55 arrêtés municipaux pris par le Maire

Gestion des écritures de comptabilité : 760 mandats émis (tous les budgets confondus), 241 titres de recettes émis (tous budgets confondus).

LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE " PIERREBONNET " 2007

- Particuliers résidant à La Coucourde : 41 journées pour 22 manifestations
- Particuliers extérieurs à La Coucourde : 6 journées pour 3 manifestations
- Associations : 43 journées pour 39 manifestations

Monsieur le Maire présente les bilans 2007 suivants :

Urbanisme : 13 PC (11 accordés - 1 refusé - 1 classé sans suite

- Depuis 2001, 79 PC (72 accordés dont 1 abrogé - 2 classés sans suite - 4 irrecevables - 1 refusé) et 2 permis à lotir (16 maisons) ont été déposés.

Population : 918 habitants. 749 habitants en 2001 soit une augmentation de 22,56 %.

Etat civil : 14 naissances, 7 mariages, 8 décès.

Restauration scolaire : 1855 repas servis depuis septembre 2007 soit une moyenne de 124 repas par semaine soit 31 repas par jour - progression de 9,2% par rapport à 2006.

Ecoles : 110 enfants inscrits à la rentrée des classes en septembre 2007.

- 66 élèves en 2001, soit une augmentation de 66 %.

Repas à domicile : 465 repas servis à domicile dont 28 pris en charge par le CCAS.

Listes électorales :

- Listes complémentaires pour 2008 : 5 électeurs inscrits.
- Liste générale pour 2008 : 660 électeurs inscrits.

* 528 électeurs inscrits en 2001 soit une augmentation de 25 %.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 25 janvier 2008

Le Maire,
Jean-Luc ZANON